

ACTES DE LA JOURNÉE DES ACTEURS



DE LA PARENTALITÉ, DE LA JEUNESSE,
DE LA PETITE ENFANCE ET
DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025
LES ESSELIÈRES - VILLEJUIF

JOURNÉE DÉDIÉE AU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES AUX FAMILLES



Les actes ci-après ont pour objet de restituer les grandes lignes et les idées fortes présentées par les intervenants.

Ils ne constituent pas une transcription exhaustive ou fidèle mot à mot des échanges.

Malgré le soin apporté à leur rédaction, certaines approximations ou omissions peuvent subsister.

Nous vous remercions de votre compréhension.

DISCOURS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE

Madame la préfète déléguée à l'égalité des chances
du Val-de-Marne,

Madame la conseillère départementale du Val-de-
Marne,

Mesdames, messieurs,

Les acteurs de la petite enfance, de la jeunesse, de la
parentalité et de l'animation de la vie sociale sont mis
à l'honneur durant toute cette journée.

Cette journée, organisée par la Caf du Val-de-Marne,
avec le concours précieux du cabinet TMO, permet de
maintenir une dynamique du collectif et d'entretenir
les réseaux d'acteurs de territoire.

En préalable, quelques éléments de contexte sur la
préparation de cette journée.

Elle est organisée sous l'égide du comité
départemental des services aux familles, installé le
25 mars 2024. Cette instance, créée par décret du 14
décembre 2021, a pour mission d'être une instance
de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi sur
le développement et le maintien des services aux
familles et pour l'amélioration de sa qualité.

Pour mener à bien cette mission, elle a adopté, en
juillet 2024, un schéma départemental des services

aux familles, pour lequel vous avez contribué à
l'élaboration d'un diagnostic territorial partagé des
besoins et à l'identification d'orientations à prioriser.

Vous aurez dans la matinée une présentation du
schéma qui repose sur 4 piliers :

- L'accueil du jeune enfant ;
- L'accompagnement à la parentalité ;
- Le soutien à la jeunesse ;
- Le développement de l'animation de la vie sociale.

Vous le savez, ces 4 thématiques interagissent, se
complètent et présentent un intérêt d'une plus forte
cohérence en miroir de la convention territoriale
globale que la Caisse d'Allocations familiales a signé
avec les 47 communes du Val-de-Marne et le Conseil
départemental, renforçant l'articulation des politiques
publiques dans nos quotidiens respectifs.

Aussi, toute la richesse des débats d'aujourd'hui nous
aidera à mettre en œuvre les orientations du schéma
et à entretenir la dynamique participative des acteurs
du Val-de-Marne.

Merci pour votre attention et je vous souhaite une
excellente journée.

Madame Séverine Giron,
Présidente du Conseil d'administration
de la Caf du Val-de-Marne

PRÉAMBULE

Le schéma départemental des services aux familles du Val-de-Marne (sdsf) 2024-2027 propose une stratégie départementale unifiée pour l'accueil du jeune enfant, la parentalité, l'animation de la vie sociale et la jeunesse, autour d'une gouvernance renforcée et d'une approche plus globale des besoins des familles.

La journée des acteurs du 28 novembre 2025, dédiée à l'ensemble des partenaires du territoire, est le fruit d'une collaboration étroite entre les services de l'État, le Conseil département et l'Association des maires, signataires du schéma départemental des services aux familles.

Ce temps fort a réuni 280 participants et a permis de nourrir les réflexions et les échanges autour des grands enjeux du sdsf :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales ;
- Mieux répondre aux besoins des familles, surtout les plus vulnérables ;
- Développer des réseaux d'acteurs et une gouvernance plus collaborative.

L'objectif de cette journée dédiée aux professionnels est de partager nos constats nos enjeux, nos interrogations, nos expériences autour de la parentalité, de la jeunesse, de la petite enfance et de l'animation de vie sociale.

Il s'agit d'un temps destiné à identifier collectivement les thématiques à approfondir mais également à mieux se connaître et à renforcer les liens au sein du réseau.

Cet événement a été rythmé par plusieurs tables rondes organisées en matinée, donnant la parole à la fois aux institutions et aux professionnels de terrain. Chacun a ainsi pu apporter un regard croisé sur des préoccupations communes, tout en partageant des expériences, des réussites et des modèles inspirants.

L'après-midi, des ateliers ont été organisés sur des thématiques identifiées prioritaires avec un large panel de professionnels :

- Atelier 1 : Participation, inclusion et utilité de l'animation de la vie sociale.
- Atelier 2 : Les conflits au sein de la famille.
- Atelier 3 : Santé mentale et bien-être des jeunes.
- Atelier 4 : Le service public de la petite enfance.

Des experts reconnus dans leur domaine ont également enrichi les échanges. Parmi eux on peut notamment citer, monsieur Frossard, directeur de projet du service public de la petite enfance, ou madame Laplace, juge aux affaires familiales au tribunal judiciaire de Créteil, qui est intervenue sur la question des conflits au sein de la famille. Leurs contributions ont apporté un éclairage précieux, à la fois technique et opérationnel.

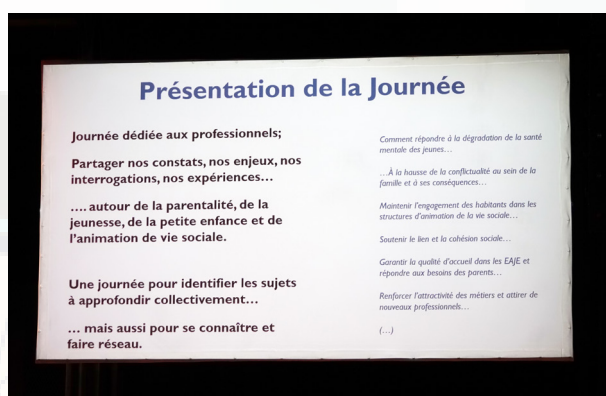
Ces actes retracent les moments clés de cette journée ainsi que la mise à l'honneur des actions phares menées dans le département. Ils permettent également de mettre en perspective les besoins et les attentes des professionnels, tout en engageant une réflexion coordonnée pour y apporter des réponses adaptées.



I. UNE OUVERTURE DE LA JOURNÉE DES ACTEURS MARQUÉE PAR LA PRÉSENCE DES SIGNATAIRES DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

Cet événement s'est ouvert par la prise de parole politique de :

- L'État, représenté par Madame Deprez-Boudier, préfète déléguée à l'égalité des chances du Val-de-Marne ;
- Le Conseil départemental du Val-de-Marne, représenté par Madame Mussotte-Guedj, conseillère départementale déléguée à l'action sociale territoriale ;
- La Caisse d'Allocations familiales du Val-de-Marne, représentée par Madame Giron, présidente du Conseil d'administration de la Caf du Val-de-Marne.



II. LES GRANDES ORIENTATIONS DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES 2024-2027 PILOTÉES PAR LE CDSF

Le sdsf permet de construire une vision partagée des besoins des familles et de coordonner l'action des partenaires. Il vise à :

- Établir un diagnostic commun ;
- Identifier les enjeux prioritaires ;
- Définir des orientations à court et moyen terme.

Dans le Val-de-Marne, il sert aussi de cadre de travail collectif sur des thématiques élargies, incluant la jeunesse et l'animation de la vie sociale.

Les grands enjeux par thématique :

PETITE ENFANCE

- Poursuivre le développement de l'offre d'accueil collective sur les territoires déficitaires ;
- Poursuivre ou initier une réflexion sur l'équilibre public-privé ;
- Valoriser l'accueil individuel et poursuivre le mouvement de professionnalisation des assistants maternels ;
- Conforter les démarches partenariales engagées sur les besoins d'accueil spécifiques ;
- Favoriser les dynamiques partenariales au service : de la qualité d'accueil, de l'attractivité des métiers.

PARENTALITÉ

- Accompagner l'essor de l'offre parentalité dans l'ensemble de ses composantes ;
- Favoriser l'émergence de lieux ressources parentalité ;
- Développer et consolider les offres de prévention



et d'accompagnement des ruptures familiales notamment en confortant les liens avec les JAF et en développant les offres de lieux tiers (appartements droits de visite / espace rencontre...) ;

- Répondre aux attentes de médiation parents-ados, et à la dimension intergénérationnelle de la médiation familiale ;
- Soutenir l'expérimentation des mesures d'accompagnement protégé ;
- Expérimenter de nouvelles modalités d'information des parents par exemple via le déploiement des promeneurs du net parentalité.

JEUNESSE

- Répondre aux attentes et besoin de collégialités ;
- Favoriser la mise en réseau les acteurs du département en poursuivant la dynamique amorcée en 2021-2022 ;
- Promouvoir de nouveaux modes d'information tenant compte des pratiques des jeunes

notamment en développant les promeneurs du net en articulation avec la boussole des jeunes ;

- Promouvoir les démarches « d'aller vers » en valorisant et mettant en partage les démarches conduites aux échelles locales ;
- Expérimenter de nouvelles modalités de réponse aux attentes des jeunes et renouer le contact avec les jeunes ;
- Favoriser l'expérimentation de lieux plus adaptés aux jeunes en poursuivant la réflexion initiée lors de la journée départementale sur les lieux dédiés à la jeunesse ;
- Formaliser et développer une politique de prévention ciblant la jeunesse ;
- Promouvoir une approche globale de la prévention et formaliser une doctrine commune ;
- Faire connaître et favoriser le développement des dispositifs ;
- Conforter le lien avec l'école ;
- Inclure l'information des parents dans le cadre la prévention notamment via les promeneurs du net parentalité.

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

- Faciliter l'accès aux droits, renforcer les démarches « d'aller vers » ;
- Soutenir la fonction parentale ;
- Développer la cohésion sociale, lutter contre l'isolement ;
- Encourager l'implication et la participation des habitants.



III. LES TABLES RONDES CONSACRÉES AUX ASPECTS TRANSVERSAUX : « LES PUBLICS » ET « LES MÉTIERS » : REGARDS CROISÉS AUTOUR DE QUELQUES GRANDS ENJEUX DU SDSF

Thématique : Accueillir, accompagner, orienter, répondre aux besoins

Le développement du soutien à la parentalité dans le département, l'ouverture progressive de l'école aux parents illustrée par de nombreuses initiatives qui seront présentées lors de cette journée (dont l'expérimentation Safe Bus), la volonté d'être particulièrement présent dans les quartiers les plus vulnérables, ainsi que la prise en compte des besoins et des difficultés de la jeunesse constituent autant d'enjeux majeurs du sdsf.

Il s'y ajoute l'ambition de renforcer la participation, de soutenir l'engagement des citoyens, des familles et des parents, qui demeure au cœur des orientations du schéma.



Les intervenants

Madame Christelle Hebel, référente parentalité à la ville de Saint-Maur-des-Fossés



Christelle Hebel pilote la Maison des Familles et de la Parentalité de Saint-Maur-des-Fossés, créée en 2021. Cette structure municipale a pour vocation d'accueillir, d'écouter et d'accompagner les parents,



futurs parents ou parents d'enfants de 0 à 18 ans ainsi que l'ensemble des familles. Elle œuvre à soutenir la parentalité, prévenir les difficultés et offrir un espace ressource accessible à tous.

La création de cette Maison des Familles et de la Parentalité découle d'un besoin identifié sur le territoire : celui de proposer un lieu dédié aux questions parentales et familiales. Les constats initiaux ont mis en évidence des besoins non couverts, une attente forte d'accompagnement, ainsi qu'un manque de coordination entre les différents acteurs locaux. Le diagnostic préalable, conduit de manière structurée avec les partenaires du territoire, a permis d'objectiver ces besoins et de souligner l'importance d'un espace unificateur pour répondre aux problématiques parentales.

L'équipe propose à la fois des actions collectives et un accompagnement individuel. Dans les entretiens menés avec les familles émergent régulièrement des préoccupations liées au quotidien éducatif, aux relations intrafamiliales ou encore à la gestion émotionnelle des enfants. Les demandes varient souvent selon l'âge des enfants, avec des enjeux particuliers en petite enfance et d'autres spécifiques à l'adolescence. Les familles accueillies présentent des profils très divers, sans typologie unique, et bénéficient généralement d'un parcours d'accompagnement comprenant un premier entretien permettant de clarifier leurs besoins et d'envisager les orientations ou actions les plus pertinentes.

La dimension partenariale constitue un pilier essentiel de la Maison des Familles. Au fil du temps, un véritable réseau s'est construit avec de nombreux acteurs : experts, professionnels de

santé, établissements scolaires, CPE, infirmières scolaires, associations locales... Cette dynamique de coopération a permis de mutualiser les expertises, de fluidifier les parcours des familles et de rendre possibles des actions ou des réponses qui n'auraient pu exister sans cette logique collective.

Trois ans après son ouverture, la Maison des Familles peut mesurer le chemin parcouru. Parmi les réussites : la consolidation du réseau, la montée en puissance des actions proposées, la reconnaissance de la structure par les familles et les partenaires, ainsi qu'une meilleure lisibilité des ressources parentales sur le territoire. Certains freins demeurent, notamment la nécessité de poursuivre la communication, d'élargir encore la coordination interprofessionnelle ou d'adapter les espaces et outils aux besoins croissants. Les projets pour les prochaines années s'orientent vers un renforcement de l'offre, un développement de nouvelles actions, et une poursuite du travail en réseau. Si une collectivité souhaitait créer une maison de la parentalité, l'expérience acquise invite à souligner l'importance d'un diagnostic initial solide et partagé, véritable socle pour construire un projet pertinent, durable et utile aux familles.



L'Éducation nationale est un acteur central du lien avec les familles. Le souhait de garder un lien étroit avec les familles est ancien mais prend aujourd'hui un sens nouveau, dans un contexte où les attentes vis-à-vis de l'école se multiplient.

L'Éducation nationale occupe une place centrale dans la relation avec les familles. Le maintien d'un lien étroit avec elles est un objectif ancien, mais il prend désormais une dimension nouvelle dans un contexte où les attentes à l'égard de l'école ne cessent de s'élargir. Le soutien à la fonction parentale devient un enjeu croissant, du premier degré jusqu'au lycée, autour d'un fil conducteur fort : « ouvrir l'école aux parents ». Cette ouverture se traduit par une volonté de rendre l'institution plus accessible, compréhensible et accueillante pour les familles, afin de renforcer la coopération éducative, favoriser la confiance mutuelle et créer les conditions d'un accompagnement partagé autour des élèves.

L'idée selon laquelle il devient de plus en plus difficile de faire venir les familles dans l'école, notamment celles des quartiers prioritaires, demande toutefois à être nuancée. Les freins existent, mais ils ne sont ni uniformes ni définitifs. La mobilisation des familles repose sur plusieurs leviers : une communication claire et personnalisée, des temps d'accueil pensés pour être réellement accessibles, une reconnaissance de la diversité des pratiques parentales, ainsi qu'une écoute active des besoins exprimés. Le développement des outils numériques,

tels que les plateformes de suivi scolaire, facilite certains échanges mais peut aussi créer de la distance pour les familles éloignées du numérique. D'où l'importance de conserver des modalités de contact humaines et diversifiées.

L'école a également intérêt à sortir ponctuellement de ses murs pour aller vers les familles là où elles se trouvent : centres sociaux, associations locales, espaces de quartier. Ces initiatives, déjà expérimentées dans plusieurs territoires, renforcent la proximité, ouvrent de nouveaux lieux de dialogue et réduisent les barrières symboliques entre l'institution et les parents.

Parallèlement, l'école est de plus en plus sollicitée dans des domaines qui dépassent sa mission première : santé mentale, prévention, lutte contre le harcèlement, éducation à la vie affective et sexuelle. Pour maintenir un équilibre entre l'accueil des problématiques et la nécessité de ne pas tout prendre en charge, elle s'appuie sur des partenariats structurants : psychologues, services sociaux, acteurs de la prévention spécialisée, structures médicopsychologiques, associations expertes. Concernant la santé mentale des jeunes devenue une préoccupation majeure sur tout le territoire, l'école joue un rôle essentiel d'observation, de repérage précoce et d'orientation, sans se substituer aux professionnels spécialisés, psychologues, associations expertes. d'observation, de repérage précoce et d'orientation, sans se substituer aux professionnels spécialisés.

Les acteurs de la prévention et de la parentalité portent, eux aussi, de fortes attentes envers l'école, car elle demeure le lieu où il est le plus simple de toucher les jeunes. Les sollicitations externes sont nombreuses et l'école, selon les contextes, demeure ouverte à des formes variées de collaborations : actions de sensibilisation, ateliers thématiques, expérimentations pédagogiques, accompagnement ponctuel en classe ou dans les temps périscolaires.

Pour que ces coopérations fonctionnent, une exigence de cohérence, de respect du cadre scolaire et de co-construction avec les équipes éducatives est indispensable. Les acteurs désireux d'intervenir au sein de l'école ont tout intérêt à proposer des démarches claires, adaptées au rythme scolaire, et inscrites dans une logique partenariale durable, co-construite avec les équipes éducatives est indispensable.

Monsieur Mohamed Benali, directeur du Centre social Balzac à Vitry-sur-Seine



Le centre social Balzac intervient au cœur d'un quartier populaire de Vitry-sur-Seine. Sa présence quotidienne auprès des familles, des jeunes et de l'ensemble des habitants dépasse largement la seule animation ; il s'agit également d'assurer un rôle de soutien, de prévention et de création de lien social. Le quartier présente ses propres caractéristiques sociales, démographiques et urbaines, avec une vie locale dense, des ressources internes fortes et des fragilités qui nécessitent une attention permanente.

Le territoire est aujourd'hui sorti du périmètre de la Politique de la Ville, signe d'une certaine amélioration structurelle, même si les enjeux sociaux restent nombreux et appellent une vigilance constante.

Dans une perspective d'animation socioculturelle, plusieurs besoins majeurs se dégagent : la lutte contre l'isolement, le renforcement du lien social,



l'accompagnement des parents, la prévention auprès des jeunes, l'accès aux droits et la compréhension des démarches administratives. Les habitants expriment régulièrement des attentes autour de la convivialité, de l'accompagnement dans les moments de fragilité, de l'accès à l'information et d'un soutien dans la gestion du quotidien. Certaines problématiques tendent à s'accroître, notamment l'isolement, les difficultés administratives ou encore la nécessité d'un appui parental renforcé.

Face à ces réalités, le centre social dispose d'une capacité d'action large. Sa vocation consiste à proposer un accueil inconditionnel, des espaces d'écoute, des animations collectives, des accompagnements individuels, ainsi que des actions de prévention et de mobilisation communautaire. Concrètement, cela se traduit par des permanences, des ateliers, des temps

conviviaux, des initiatives citoyennes ou encore des projets intergénérationnels. S'il fallait hiérarchiser les priorités du moment, l'accent se porterait particulièrement sur le soutien aux familles, l'accès aux droits, la prévention jeunesse et la redynamisation du lien social au sein du quartier.

L'ADN des centres sociaux repose historiquement sur l'action collective et la participation citoyenne. Toutefois, au fil des années, beaucoup constatent une augmentation des demandes d'accompagnement individuel, notamment dans le domaine de l'accès aux droits. Ce constat se vérifie également au centre social Balzac. Cette évolution modifie l'équilibre des missions, oblige à renforcer les compétences des équipes, à diversifier les formats d'accueil et à trouver de nouveaux moyens pour maintenir une dynamique collective tout en répondant à des besoins individuels croissants.

Madame Joëlle Del Greco, coordinatrice générale de l'ACEPPRIF, la fédération des crèches parentales d'Île-de-France



Madame Joëlle Del Greco coordonne l'ACEPPRIF, la fédération régionale des crèches associatives à gestion parentale d'Île-de-France. Les crèches parentales constituent un modèle singulier dans le paysage de la petite enfance : des structures associatives dans lesquelles les parents s'impliquent directement dans la vie quotidienne comme dans la gouvernance, aux côtés de professionnels qualifiés.

La participation des habitants constitue un principe central. Pourtant, la crise sanitaire a laissé des traces : une baisse générale de l'engagement bénévole, des conseils d'administration plus difficiles à renouveler, un essoufflement de certaines dynamiques citoyennes. Le centre social Balzac n'échappe pas à ces tendances. Cette situation conduit aujourd'hui à une réflexion approfondie : comment encourager l'engagement, stimuler la participation, recréer des espaces où les habitants se sentent pleinement acteurs ? Parmi les pistes envisagées figurent la mise en valeur des initiatives d'habitants, la création de projets participatifs concrets, la diversification des formes d'engagement, ainsi que l'accompagnement personnalisé des bénévoles pour sécuriser et valoriser leur parcours.



À travers son expérience, se dessinent les apports spécifiques de ce modèle en matière de co-éducation, de participation citoyenne et de solidarité entre parents.

Pour éclairer ce fonctionnement, il convient d'abord de rappeler ce qu'est une crèche parentale. Il s'agit d'un mode d'accueil distinct des crèches municipales

ou privées, fondé sur une implication active des parents. Ceux-ci participent à la conception et à la mise en œuvre du projet éducatif, prennent part aux recrutements des professionnel.les, assurent des tâches de gestion administrative et remplissent régulièrement des temps de présence auprès des enfants. Ils ne sont pas de simples usagers ; ils deviennent co-gestionnaires et co-acteurs éducatifs, et cette implication constitue l'identité même du modèle.

Cette organisation s'appuie sur des valeurs fortes que le réseau porte et défend : la valorisation des compétences parentales, l'entraide entre familles, le partage d'expériences et la solidarité comme principe fondateur. Dans une crèche parentale, les parents ne se contentent pas de déposer leur enfant ; ils participent activement à la vie du lieu. Cette immersion transforme profondément la relation éducative : elle renforce la confiance réciproque entre parents et professionnel.les, améliore la compréhension du développement de l'enfant et génère une dynamique collective solide. Les enfants bénéficient d'un environnement particulièrement cohérent et participatif, les parents gagnent en assurance, en compétences et en soutien, les équipes professionnelles évoluent dans un cadre où la coéducation est réelle et quotidienne.

L'implication parentale pouvant représenter une responsabilité importante, l'ACEPPRIF joue un rôle essentiel pour accompagner les structures et les parents bénévoles. La fédération soutient les crèches dans leur fonctionnement associatif, les conseille en matière juridique et ressource humaine, les aide dans les démarches administratives, les procédures de montage de dossiers, et organise des formations à destination des parents comme des professionnel.les. Cet accompagnement permet de sécuriser les pratiques et de préserver la qualité du modèle.

Dans le contexte actuel marqué par une hausse des crèches privées lucratives et une baisse générale de l'engagement bénévole, la question du renouvellement et du maintien de l'implication des parents devient plus sensible. Certaines familles restent profondément attachées au modèle, motivées par la volonté de s'impliquer dans l'éducation de leur enfant, de rejoindre un collectif solidaire, ou de participer à une structure à taille humaine favorisant le lien social. Elles trouvent dans une crèche parentale une proximité, une transparence et une co-responsabilité éducative rarement présentes dans d'autres modes d'accueil.

Par ailleurs, le modèle doit composer avec une évolution continue du cadre réglementaire. Ces transformations peuvent complexifier le fonctionnement associatif, rendre certains aspects plus contraignants pour les parents et fragiliser l'équilibre global des structures. L'ACEPPRIF accompagne les crèches dans cette adaptation, en apportant un appui technique, en facilitant la mise en conformité, et en portant la voix des crèches parentales dans les échanges institutionnels. Une meilleure prise en compte de leurs spécificités demeure un enjeu central pour préserver ce modèle unique.

En conclusion, l'esprit des crèches parentales peut se résumer en une idée forte : ce mode d'accueil apporte à la société un espace où coéducation, engagement citoyen et solidarité familiale deviennent une réalité quotidienne.

Thématique : Les métiers en lien avec le sdsf



Le département a connu un développement important dans de nombreux domaines : expansion de l'offre d'accueil du jeune enfant, renforcement des dispositifs de soutien à la parentalité, montée en puissance des services d'accompagnement à la vie sociale. Les acteurs locaux souhaitent poursuivre cette dynamique, mais sa pérennité dépend fortement de la capacité à mobiliser des professionnels en nombre suffisant pour porter ces projets.

Or, les auditions menées dans le cadre du sdsf ont largement mis en lumière l'intensité des difficultés de recrutement et le poids des enjeux en termes de ressources humaines. Ces tensions impactent directement les actions engagées : certains projets peinent à se concrétiser, et de nombreuses structures ne parviennent plus à fonctionner à pleine capacité.

Madame Claire Valentin, directrice des crèches départementales – Conseil départemental du Val-de-Marne



Lorsqu'on aborde la question de l'accueil des jeunes enfants, le caractère atypique du Val-de-Marne apparaît immédiatement. Le Conseil départemental y gère un nombre particulièrement important de places en accueil collectif, tout en soutenant activement l'accueil individuel. Dans un contexte budgétaire tendu, notamment pour les



départements, il convient d'éclairer l'impact de cette contrainte sur les projets de maintien ou de création d'éaje dans les années à venir. Deux projets sont en cours, à Limeil-Brévannes et à Sucy-en-Brie. Ils illustrent la volonté du département de poursuivre son engagement malgré un environnement plus favorable au développement de l'offre privée.

Le cœur de l'intervention porte également sur les difficultés de recrutement, les problématiques rh et l'attractivité des métiers. Les crèches départementales sont pleinement concernées par ces enjeux : difficultés à pourvoir les postes, à attirer des professionnels engagés, tensions qui compliquent le fonctionnement quotidien des structures. Les facteurs expliquant ces difficultés méritent d'être explicités, notamment les raisons pour lesquelles ces métiers attirent moins.

Le rapport de l'IGAS a mis en évidence plusieurs dysfonctionnements liés à la qualité d'accueil dans les eaje. Même si les crèches départementales ne sont pas visées, ce rapport établit un lien clair entre tensions de recrutement et baisse possible de la

qualité (notamment la moindre exigence sur les profils recrutés ou le respect des taux d'encadrement). Le positionnement du Conseil départemental sur ce sujet constitue un élément clé, tout comme l'analyse professionnelle du lien entre tension rh et qualité d'accueil, ainsi que la manière dont cette exigence est intégrée aux politiques managériales.

Face aux difficultés de recrutement, le département a engagé un plan d'attractivité en partenariat avec France Travail qui a permis de mobiliser des leviers et des actions concrètes et des premiers effets observés notamment la stabilité des équipes.

Céline Meyer, directrice et médiateur familial - Association Espace Droit Famille



L'association Espace Droit Famille a pour vocation d'accompagner les parents et les familles confrontés à des difficultés liées notamment à l'exercice de l'autorité parentale ou à la prévention des conflits. Elle joue un rôle central dans la prévention et la gestion des situations familiales complexes.

Au sein de l'association, certaines problématiques apparaissent de manière récurrente : situations de violence conjugale, tensions entre parents et adolescents, questions de droit de visite, demandes d'accompagnement juridique, et plus largement toutes les situations mettant à l'épreuve la relation familiale.



Face à ces réalités, l'association déploie un ensemble d'actions et de modes d'intervention : organisation « des passages de bras », gestion des espaces de rencontre, soutien psychologique, médiation familiale. Lors des échanges préparatoires, la question de la déjudiciarisation des conflits a également été abordée, notion qui renvoie à la volonté de privilégier l'accord, la médiation et les solutions alternatives plutôt que le recours systématique au juge.

En parallèle, l'action menée par l'association dans les lycées, notamment à Léon Blum à Créteil et à Sucy-en-Brie, mérite d'être mise en lumière. Elle repose sur la

création d'espaces d'écoute et de rencontres, visant à offrir aux jeunes un lieu neutre, confidentiel et bienveillant pour déposer leurs difficultés. Cette intervention s'inscrit dans une dynamique partenariale dont l'origine et les conditions de mise en œuvre constituent un élément important du récit de l'association.

L'activité d'Espace Droit Famille connaît, ces deux dernières années, une trajectoire plutôt ascendante. Les sollicitations augmentent et la capacité de réponse devient dès lors un enjeu majeur.

Les perspectives pour les prochaines années s'organisent autour des projets que l'association souhaite consolider ou développer, en cohérence avec les besoins du terrain et l'évolution des problématiques familiales.

Cédric Gourlay, directeur de la Fédération départementale des Centres sociaux



Monsieur Gourlay a présenté les missions de la Fédération des Centres sociaux, ainsi que le rôle et les champs d'intervention des centres sociaux eux-mêmes, encore parfois méconnus du grand public.

Pour dresser un bilan rapide de l'évolution de l'animation de la vie sociale dans le département ces dernières années, plusieurs éléments méritent d'être mis en avant. Le rôle des centres sociaux sur leurs territoires a progressivement évolué, avec un glissement perçu par de nombreux acteurs : davantage d'accompagnements individuels, une pression accrue sur les demandes d'accès aux droits,

Les difficultés de recrutement constituent un autre point d'attention. L'association n'est pas confrontée au turn over, mais elle rencontre des obstacles pour attirer de nouveaux professionnels. Ces difficultés se manifestent concrètement par une moindre disponibilité de médiateurs qualifiés, une concurrence avec d'autres formes d'exercice (statut libéral, pratiques proches de prestations de service du métier), et un nombre restreint de professionnels formés. Ces tensions interrogent directement la capacité de l'association à étendre ses projets.

Une réflexion globale est à explorer sur les leviers, pistes ou solutions envisageables pour soutenir l'attractivité du secteur et sécuriser les recrutements à venir.



et parfois un recul relatif des actions collectives qui constituent historiquement leur cœur de mission.

Le bilan réalisé dans le cadre du sdsf a souligné le développement de l'animation de la vie sociale dans le département, en particulier dans les quartiers prioritaires. Cependant, la situation apparaît aujourd'hui moins dynamique du côté des structures en gestion associative. Une tendance se dessine : stabilité des volumes d'emploi au global, mais diminution des équivalents temps plein dans le secteur associatif, accompagnée d'une précarisation croissante des postes.

Ces dernières années, les centres sociaux ont été confrontés à des difficultés de recrutement similaires à celles observées dans d'autres secteurs. Aujourd'hui, les préoccupations semblent s'être déplacées : le turn over est important. Celui-ci génère des difficultés de continuité dans les actions, fragilise les équipes, met à mal la stabilité nécessaire du travail social et complique la mise en œuvre des projets. Cette rotation accrue peut s'expliquer par différents facteurs : perte de sens ressentie par certains professionnels, transformation du contenu des missions, montée en puissance de tâches administratives liées aux appels à projets, sentiment d'absence de visibilité, inquiétudes face à un possible désengagement institutionnel, ou encore évolution du rapport au travail.

Dans ce contexte, un lien peut être établi entre l'évolution des missions confiées aux centres sociaux et l'augmentation du turn over : l'importance croissante prise par l'accès aux droits, la multiplication des demandes individuelles et la charge administrative liée aux financements modifient en profondeur le cœur du métier, parfois au détriment du travail collectif et participatif qui constituait un repère fort.

Face à ces tendances, un appel à « faire collectif » se fait entendre. Cette orientation vise à renforcer la coordination entre acteurs, à favoriser la coopération entre financeurs et à structurer un cadre partagé notamment à travers un comité des financeurs (ou une cellule de veille) pour soutenir durablement l'animation de la vie sociale et sécuriser les conditions d'exercice des centres sociaux.

Gérald Marol, directeur départemental Val-de-Marne - France Travail



Monsieur Marol n'est pas un spécialiste de la petite enfance, de la parentalité ou de l'animation de la vie sociale, mais il possède une expertise solide sur les problématiques de recrutement. Pour faire le lien avec les différents intervenants ayant fait remonter leurs difficultés à recruter ou à maintenir les professionnels en poste, il convient d'objectiver ces difficultés à partir des données disponibles et de situer ces constats par rapport à d'autres secteurs confrontés à des problématiques similaires.



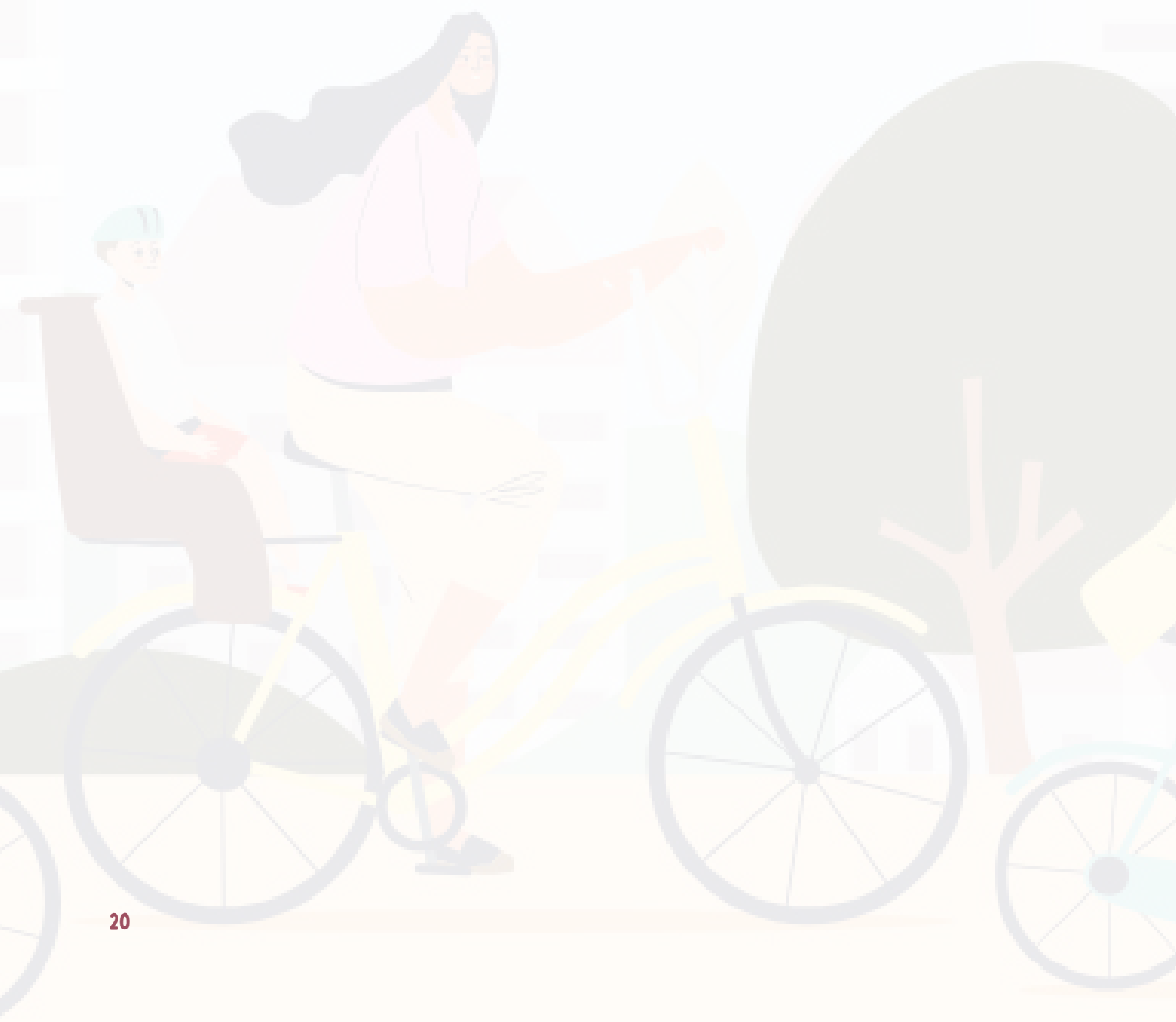
Face aux obstacles rencontrés par les acteurs, la question se pose de savoir si la situation est totalement bloquée ou s'il existe des solutions mobilisables.

France Travail intervient pour accompagner les structures, comme cela a été le cas pour le Conseil départemental, et ces équipes déploient des possibilités d'accompagnement.

Dans la perspective d'un appui direct à madame Meyer, monsieur Gourlay ou madame Valentin, il s'agit d'identifier le point de départ le plus pertinent pour engager un travail sur leurs enjeux de recrutement ou de gestion des ressources humaines.

Dans une approche plus globale, les missions de France Travail permettent de faire émerger les principaux chantiers à engager pour répondre durablement aux difficultés de recrutement.

Cette dynamique repose sur une mobilisation coordonnée des acteurs : analyse partagée des besoins en compétences, structuration de parcours de formation adaptés, actions d'attractivité ciblées, consolidation des coopérations territoriales et accompagnement opérationnel des employeurs. Cette vision commune ouvre la voie à un travail plus cohérent, plus lisible et plus efficace au service des structures et des familles du département.



IV. PRÉSENTATION DES 4 ATELIERS SIMULTANÉS POUR FAVORISER LE PARTAGE D'EXPÉRIENCE ET DE COMPÉTENCE

Atelier 1 : Le service public de la petite enfance



L'objectif de l'atelier est de présenter le service public de la petite enfance (sppe), d'éclairer ses modalités de mise en œuvre et d'ouvrir un espace d'échange entre collectivités, institutions et professionnels du territoire.

La présentation de la réforme par monsieur Frossard a permis de rappeler les finalités du sppe, ses impacts pour les communes et les autres acteurs. Trois notions centrales ont été approfondies : l'importance du diagnostic territorial et de la stratégie d'offre, la question de la qualité d'accueil et de la répartition des rôles, et enfin la nécessité d'une stratégie coordonnée de soutien à la parentalité. Le référentiel national qualité d'accueil a été présenté comme un socle minimum, laissant la possibilité d'aller plus loin.

Il a été abordé les fortes tensions de recrutement dans le secteur de la petite enfance, le ministère du Travail a engagé la création d'un nouveau titre professionnel : Intervenant éducatif petite enfance (TP IEPE). Il s'inscrit entre le CAP petite enfance et le diplôme d'éducateur de jeunes enfants, avec une formation d'un an.

Conçu comme un équivalent, pour les EJE, de ce



que représente l'auxiliaire de puériculture pour les puéricultrices, ce nouveau titre vise à renforcer les compétences éducatives intermédiaires et à élargir le vivier de professionnels qualifiés, contribuant ainsi à atténuer les tensions croissantes du secteur.

La deuxième partie de l'atelier a donné la parole à deux communes engagées dans la mise en œuvre du sppe : Villejuif et Villiers-sur-Marne. À travers un entretien croisé, elles ont partagé leur retour d'expérience : la manière dont elles ont accueilli la réforme, les changements apportés à leur politique petite enfance et parentalité, les impacts organisationnels internes, l'évolution des relations avec les autres acteurs (crèches hospitalières, structures privées, rpe, laep...). Elles ont également décrit ce qui a été simple ou difficile, les obstacles restant à lever notamment la question des assistantes maternelles ainsi que leurs conseils pour avancer de manière progressive. L'atelier a mis en évidence de fortes attentes et des difficultés persistantes en matière de formation, avec un accès limité aux sessions rapidement complètes et en nombre insuffisant particulièrement pour les animatrices de rpe. Il a également souligné l'importance de la qualité d'accueil et la nécessité de clarifier la place de chaque acteur dans le sppe.

Les échanges ont révélé plusieurs zones de tension structurantes : la garde à domicile, encore difficile à recenser et à encadrer ; l'absence de dispositifs de contrôle adaptés ; les inquiétudes exprimées par les rpe face à la réforme ; ainsi que la surcharge des pmi,

confrontées à un manque de ressources humaines et à une augmentation notable de leurs missions, notamment avec les révisions d'agrément et les nouvelles exigences réglementaires.

Atelier 2 : Les conflits au sein de la famille



L'atelier a été introduit par madame Nathalie Seigneurin, animatrice du réseau parentalité, qui a rappelé :

- Les grands principes historiques de la médiation familiale.
- Les différentes typologies de médiation.
- Les acteurs présents sur le territoire.

Madame Vanessa Laplace, juge aux affaires familiales, « juge des séparations », a présenté :

- Son champ de compétence : litiges entre parents et enfants, fixation d'un cadre juridique adapté à la situation des parties et à l'intérêt de l'enfant.
- Deux types principaux de conflits :
 - o Liés à la séparation : logement, biens matériels, dettes, animaux, etc.
 - o Liés aux enfants : autorité parentale, résidence, droit de visite, pension alimentaire, communication, relations parent-enfant.



Le rôle du jaf se limite aux aspects juridiques. Il ne peut résoudre les conflits non violents d'ordre relationnel ou financier. La place des autres acteurs est donc essentielle pour :

- Apaiser les tensions.
- Restaurer le dialogue.
- Traiter les causes (psychologiques, matérielles).
- Prévenir les récidives.

En cas de violences ou de danger (violences conjugales, menaces, violences envers enfants, addictions, troubles psychiques), le jaf peut imposer des mesures concrètes :

- Ordonnances de protection.
- Espaces de rencontre.
- Autorité parentale exclusive.
- Interdiction de sortie du territoire.
- Suppression du droit de visite.

- Transmission au juge des enfants.

Madame Laplace a également souligné les impacts psychologiques sur les enfants, notamment dans le milieu scolaire (troubles, isolement, baisse des résultats). Elle insiste sur la nécessité de maintenir les dispositifs existants (médiation, espaces de rencontre) et de développer les accompagnements psychologiques et sociaux.

Enfin, les quatre associations de médiation familiale : Apce 94, Udaf 94, Dinamic-groupement associatif Cithea et Espace Droit Famille ont présenté leurs actions, notamment la diversification des dispositifs (parent/ado, recomposition familiale, handicap). Un focus a été fait sur les espaces de rencontre et l'expérimentation des mesures d'accompagnement protégé développée sur le département.

Les axes de travail pour de futurs ateliers avec les professionnels sont les suivants :

1. Renforcer la prévention et la sensibilisation

- Communiquer davantage sur les dispositifs existants (médiation, espaces de rencontre, ateliers « Parents après la séparation », accès aux droits...).
- Sensibiliser aux conséquences des conflits pour les enfants.
- Renforcer la place des pères dans les dispositifs.

2. Coordination interprofessionnelle

- Mettre en place des protocoles pour les cas à haute intensité ou avec violences.

Atelier 3 : Participation, inclusion et utilité de l'animation de la vie sociale



L'atelier a commencé par l'intervention de monsieur Sébastien Gardette, directeur du centre social associatif La Lutèce de Valenton, et de madame Habiba Moussaoui, habitante du quartier et membre du conseil d'administration, qui ont témoigné des effets des actions sur les habitants du quartier.



Le témoignage de madame Moussaoui a illustré l'impact du centre social sur les habitants qui participent aux activités proposées.

Les actions favorisent les liens entre les habitants au travers des sorties culturelles, d'ateliers entre parents, soutiennent les parents dans leurs rôles

auprès de leurs enfants, accompagnent les enfants dans l'apprentissage de l'autonomie (clas).

L'exemple de cette habitante/administratrice met aussi en avant la capacité des habitants à s'impliquer, à se mobiliser dans la vie de l'association, en intégrant la gouvernance.

L'intervention de monsieur Nombo-Poaty, élu de la ville de Fontenay-sous-Bois et délégué des centres sociaux et des espaces de vie social, témoigne de l'importance de la présence des structures d'animation de la vie sociale sur le territoire.

L'intervention de monsieur Taupin, coordinateur des maisons de quartier d'Ivry-sur-Seine, témoigne de la nécessité de s'interroger sur le travail que la ville doit opérer pour mieux répondre aux besoins des habitants.

Ces trois témoignages ont apporté un éclairage concret sur l'impact des structures d'animation de la vie sociale au sein des différents territoires.

Ils ont également permis aux participants de l'atelier de soulever plusieurs points de réflexion, notamment :

- Les différences d'organisation entre structures associatives et municipales.
- Les enjeux financiers avec, pour les associations, la nécessité constante de rechercher des subventions pour assurer leur fonctionnement, contrairement aux structures municipales bénéficiant d'un financement plus stable.
- Les aspects humains, marqués par des difficultés de recrutement et par l'impossibilité, pour les associations, de s'aligner sur les niveaux de rémunération proposés dans le secteur municipal.
- Les modes de gouvernance, les associations reposant sur la mobilisation des habitants (bénévoles, conseil d'administration, implication dans les projets), alors que les structures municipales rencontrent davantage de difficultés à impliquer les habitants, en raison notamment de

circuits administratifs plus longs et parfois éloignés des besoins exprimés sur le terrain.

À l'issue des témoignages, les participants ont identifié plusieurs enjeux majeurs pour l'avenir de l'animation de la vie sociale. Les structures doivent continuer à exercer leurs missions dans un contexte de fragilité économique, en maintenant leur capacité d'adaptation face à des besoins en forte croissance.

Les participants ont insisté sur la nécessité de remobiliser les publics, de renforcer le lien social, et d'encourager l'implication des habitants, conditions essentielles pour maintenir une dynamique collective. Le développement de nouvelles stratégies de communication apparaît indispensable pour stimuler le bénévolat, valoriser l'engagement et soutenir la recherche de financements.

L'éducation à la citoyenneté et le renforcement du pouvoir d'agir ont été identifiés comme des axes forts, nécessitant un cadre propice pour perdurer malgré la contraction des financements.

Les professionnels ont également exprimé le besoin d'être formés à de nouvelles pratiques (aller-vers, participation, empowerment...). Le renforcement durable des moyens humains est apparu comme un prérequis pour garantir la continuité des actions, stabiliser les équipes et favoriser la fidélisation. La réflexion sur le bénévolat, son accompagnement et son renouvellement doit également être poursuivie.

Enfin, l'adaptation des horaires et des modalités d'accueil constitue un levier pour atteindre l'ensemble des publics. Les participants ont rappelé qu'une mobilisation réussie nourrit la participation, qui elle-même ouvre la voie à l'implication et à l'engagement, une dynamique rendue possible seulement si les équipes disposent de stabilité, de soutien et de perspectives claires.

Atelier 4 : Santé mentale et bien-être des jeunes



Les témoignages de l'Equipe Safe Bus du groupe Hospitalier Paul Guiraud, monsieur Walid Dridi, chargé d'animation du réseau promeneurs du net 91 & 94 - Cidj, et monsieur Thibault Patriarche, Aljt directeur territorial 77 ont évoqué :

- Un besoin accentué au niveau des familles monoparentales (notamment les mères) qui sont soumis à des pressions (en lien avec la fonction parentale et l'insertion professionnel) pouvant engendrer les problématiques de santé mentale ;
- Un constat partagé sur les problématiques en lien avec la santé mentale des jeunes dont les causes sont parfois liées au cyberharcèlement ;



- Une nécessité d'outils et de réseaux pour connaître les écosystèmes des dispositifs jeunes ;
- Certains professionnels évoquent une méconnaissance de la possibilité de se faire former sur les gestes de premiers secours en santé mentale et la faible interconnaissance des acteurs intervenant sur la thématique de la santé mentale ;
- Un besoin de lieux ressources pour les professionnels afin de monter en compétence en matière d'accompagnement en santé mentale.

CONCLUSION

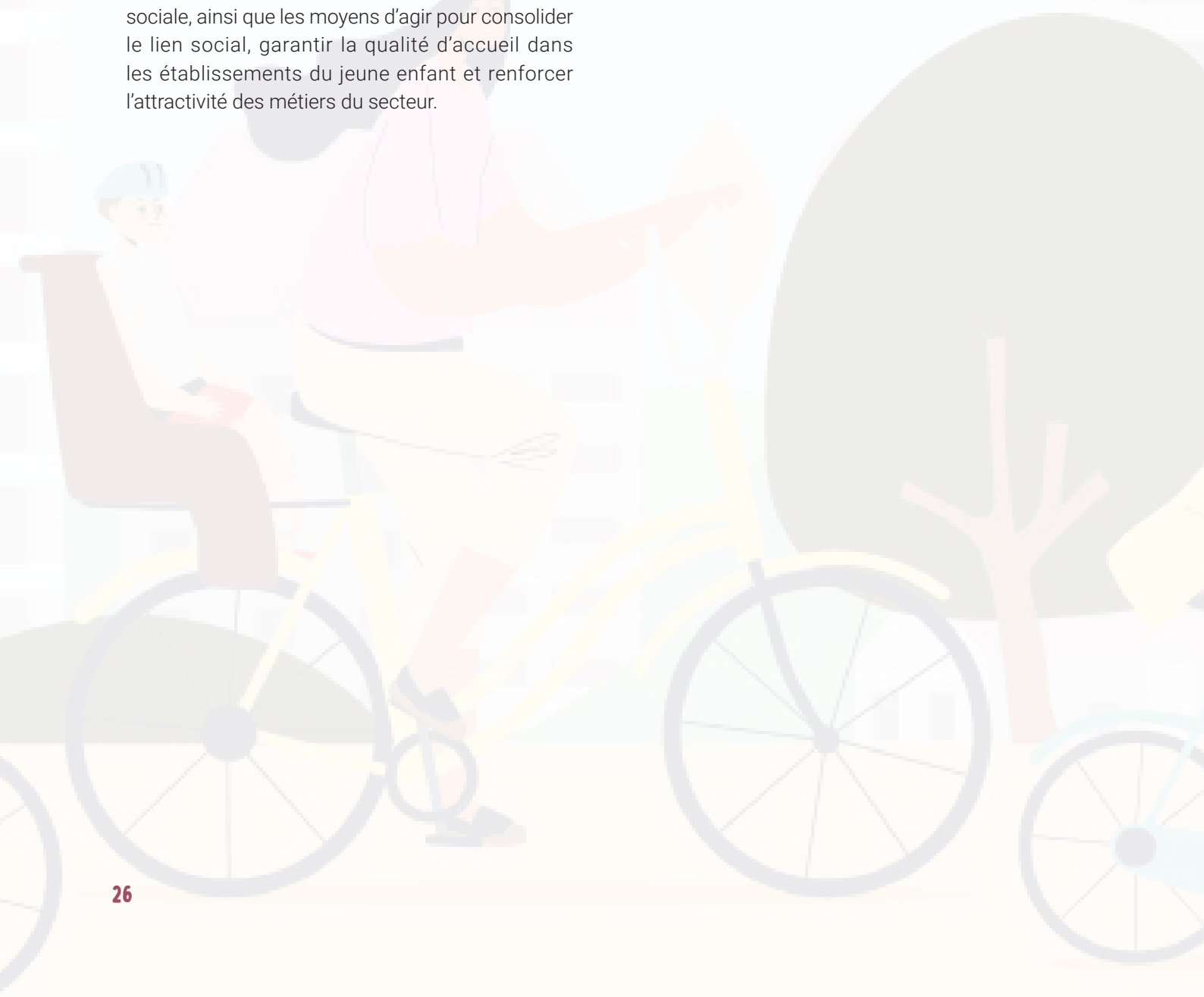
La journée s'est achevée par une restitution des travaux menés en atelier et par un bilan des échanges.

Ces contributions permettront de dégager des pistes de réflexion concrètes pour renforcer la dynamique partenariale engagée dans le département.

Les participants ont travaillé autour de plusieurs enjeux majeurs : la dégradation de la santé mentale des jeunes, la hausse des tensions intrafamiliales et leurs impacts, le maintien de l'engagement des habitants dans les structures d'animation de la vie sociale, ainsi que les moyens d'agir pour consolider le lien social, garantir la qualité d'accueil dans les établissements du jeune enfant et renforcer l'attractivité des métiers du secteur.

Les premiers retours témoignent d'une forte mobilisation et d'une grande satisfaction des partenaires, venus très nombreux.

Un grand merci aux acteurs du territoire qui se sont fortement mobilisés et sont venus très nombreux, à leur engagement auprès des publics, ainsi qu'aux équipes de la Caf du Val-de-Marne, mobilisées pendant de longs mois, et qui ont contribué à faire de cette journée une véritable réussite collective.





Caisse d'Allocations familiales du Val-de-Marne
2, voie Félix Éboué
94033 Créteil cedex
www.caf.fr - 32 30

